

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 6 février 2024 à 18h00, sous la présidence du maire monsieur Denis Martin.

Présences: Manon Robitaille, Erik Johnson et Micheline Groulx Stabile  
Margaret Lavallée, Michel Mendes et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire M. Denis Martin à 18h00.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Eric Langlois  
Et unanimement résolu

2024-02-06.010

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Avis de motion – Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et remplaçant le Règlement n° 1635**

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et remplaçant le Règlement n° 1635.

Madame Margaret Lavallée dépose un projet de Règlement qui aura pour objet d'augmenter le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ à 3 % et remplacera le Règlement n° 1635.

**3. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 10.  
Aucun citoyen à la séance du conseil.

**4. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques